

INFORMATIONS BAFA 2021



En séance du 9 décembre 2020, le conseil communautaire a décidé d'encourager et soutenir financièrement, comme les années précédentes, les personnes du territoire souhaitant se former au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Conditions d'inscription :

- Ouvert aux personnes à partir de 17 ans
- Domicilié sur le territoire de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher

Modalités d'inscription :

- **Demande d'inscription au BAFA à adresser au service enfance-jeunesse avant le 25 janvier 2021**
- Entretien justifiant la motivation
- En cas de validation de l'entretien, un courrier d'acceptation et un dossier d'inscription à compléter sera envoyé au futur stagiaire

Déroulement de la formation avec l'organisme Ligue de l'Enseignement :

- Stage général de 8 jours à Bourges
- Stage pratique de 14 jours dans notre structure
- Stage d'approfondissement de 6 jours à Bourges

Coût de la formation à la charge du stagiaire :

- Adhésion : 15€
- Stage général : 385€
- Stage approfondissement : 315€

Participation de la communauté de communes :

- Stage général : 330€
- Stage pratique : 100€
- Stage approfondissement : 140€

Dates des stages :

- Stage général du 20 au 27 février 2021
- Stage pratique à déterminer par le service enfance-jeunesse
- Stage approfondissement du 25 au 30 octobre 2021 (à reconfirmer)

Le nombre d'inscription est limité.

Renseignements complémentaires au service enfance-jeunesse
02 48 60 42 38 ou abc.enfance.jeunesse@orange.fr